



Département de la  
sécurité et de  
l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1  
1014 Lausanne

(28)

Office vétérinaire fédéral  
Monsieur le Directeur  
Hans Wyss  
Schwarzenburgstrasse 155  
3097 Berne-Liebefeld

Réf. : GP

Lausanne, le 23 novembre 2012

**Audition concernant la révision de plusieurs ordonnances relatives à la protection des animaux**

---

Monsieur le Directeur,

En date du 3 septembre 2012, vous avez fait parvenir à mon Département les projets d'audition cités en titre et je vous en remercie. A ce sujet je me prononce comme suit.

D'emblée, je constate que le projet de révision de l'Ordonnance sur la protection des animaux mis en consultation permet de clarifier nombre de détails rendant aujourd'hui l'application de cette législation difficile. Le projet tel que présenté apporte également plus de souplesse dans l'application de certaines prescriptions. Je salue notamment la dérogation à l'interdiction d'utilisation de l'ardillon.

Néanmoins, les modifications proposées engendreront inévitablement un surcroît de travail. Il est dès lors impératif que, pour absorber cette charge supplémentaire sans augmentation des ressources humaines, les autorités d'exécution puissent compter sur des systèmes informatiques performants et conviviaux développés par la Confédération.

En dernier lieu, je relèverai que certaines prescriptions méritent d'être clarifiées notamment celles relatives à la mise à mort des poissons de petite taille sans étourdissement préalable. J'espère que cela sera fait dans le cadre d'une prochaine révision.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de mes remarques, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Jacqueline de Quattro  
Conseillère d'Etat